



A CSW Industrials Company

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date d'émission 16-juil.-2018

Date de révision 21-févr.-2019

Numéro de révision 5



Le fournisseur identifié ci-dessous a produit cette FDS à l'aide du modèle de FDS de l'UL. UL n'a pas testé, certifié ou approuvé la substance décrite dans cette FDS et tous les renseignements contenus dans cette FDS sont fournis par le fournisseur ou ont été reproduits à partir de sources de données réglementaires accessibles au public. UL ne fait aucune représentation ou garantie au sujet de la complétude ou de la précision des renseignements contenus dans cette FDS et rejette toute responsabilité relativement à l'utilisation de ces renseignements ou de la substance décrite dans cette FDS. La disposition, l'apparence et le format de cette FS sont © 2014 UL LLC. Tous droits réservés.

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit JET-LUBE® MARINE MOLY AEROSOL

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 65041

Numéro de FS 1363158

Synonymes MARINE MOLY AEROSOL

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Lubrifiants, graisses et produits de décollage

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Identification du fournisseur Jet-Lube of Canada, LTD.

Adresse Jet-Lube of Canada LTD
Units 8 & 9, 1260 - 34 Avenue
Nisku, AB, Canada
T9E 1K7

Téléphone JLC Office 1.780.463.7441 Toll Free 1.888.771.7775

Courriel Sales@jetlubecanada.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Téléphone d'urgence de l'entreprise 1-888-771-7775

Numéros de téléphone d'urgence CHEMTREC: +1-703-527-3887 (INTERNATIONAL)
1-800-424-9300 (NORTH AMERICA)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Catégorie 1



Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Aérosols inflammables	Catégorie 1
Gaz sous pression	Gaz liquéfié

Aspect Noir

État physique Aérosol

Odeur Pétrole

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence**Danger****Mentions de danger**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Aérosol extrêmement inflammable

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition

Réceptacle sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

NE PAS faire vomir

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres renseignements

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Non applicable.

Mélange

Synonymes

MARINE MOLY AEROSOL

Chemical Name	CAS-No	Weight-%	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	35 - 40	-	-
Distillats de pétrole	68476-85-7	20 - 25	-	-
Residual oils (petroleum), solvent refined	64742-01-4	20 - 25	-	-
Graphite	7782-42-5	5-10	-	-
Sulfure de molybdène (IV)	1317-33-5	<1.0	-	-

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

Conseils généraux

Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Une consultation médicale immédiate est requise.

Inhalation

Déplacer à l'air frais. L'aspiration dans les poumons peut produire de graves lésions pulmonaires. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. En cas de respiration difficile, (un personnel formé devra) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Un œdème pulmonaire retardé peut se produire.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

Contact avec la peau

En cas de contact avec un gaz liquéfié, dégeler les parties congelées avec de l'eau tiède.

Ingestion

Danger d'aspiration par ingestion - peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements spontanés, garder la tête plus basse que les hanches pour empêcher une aspiration. Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins

Éliminer toutes les sources d'inflammation. S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Utiliser l'équipement de protection

individuelle requis.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Difficulté à respirer. Toux ou respiration sifflante. Vertiges.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins En raison du danger d'aspiration, il ne faut pas faire vomir ou effectuer un lavage gastrique à moins que le risque ne soit justifié par la présence d'autres substances toxiques.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés NE PAS ÉTEINDRE UN FEU PROVENANT D'UNE FUITE DE GAZ, SAUF SI LA FUITE PEUT ÊTRE ARRÊTÉE.

Dangers particuliers associés au produit chimique Risque d'inflammation. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs avec une pulvérisation d'eau. Les résidus d'un incendie et les eaux d'extinction contaminées doivent être éliminés conformément aux règlements locaux. Les bouteilles peuvent se rompre sous une chaleur extrême. Les bouteilles endommagées doivent être manipulées que par des spécialistes. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. Des bouteilles brisées peuvent partir en flèche.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Oui.

Sensibilité aux décharges électrostatiques Oui.

Équipement de protection particulier pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Contenu sous pression. Les contenants vides posent un risque potentiel de feu ou d'explosion. Ne pas couper, percer ou souder les contenants.

Autres informations Aérer la zone. Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage



Méthodes de confinement	Si sans risque, arrêter la fuite. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations. Endiguer loin à l'avant du déversement pour recueillir l'eau de ruissellement. Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau. Rincer avec beaucoup d'eau pour effectuer la polymérisation et nettoyer le plancher en le grattant.
Méthodes de nettoyage	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.
Prévention des dangers secondaires	Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire	Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Prendre les mesures nécessaires pour éviter une décharge d'électricité statique (qui pourrait causer l'inflammation de vapeurs organiques). Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Manipuler le produit uniquement dans un système fermé ou s'assurer une ventilation appropriée. Garder dans une aire munie de gicleurs. Ne pas percer ou incinérer les récipients. Contenu sous pression. En cas de rupture. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Les contenants vides posent un risque potentiel de feu ou d'explosion. Ne pas couper, percer ou souder les contenants. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
--	---

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage	Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Ne pas entreposer près de matières combustibles. Garder dans une aire munie de gicleurs. Stocker conformément à la réglementation nationale particulière. Entreposer conformément à la réglementation locale. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.
---------------------------------	--

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Chemical Name	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Distillats de pétrole 68476-85-7	: See Appendix F: Minimal Oxygen Content, explosion hazard	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³ (vacated) TWA: 1000 ppm (vacated) TWA: 1800 mg/m ³	IDLH: 2000 ppm TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³
Residual oils (petroleum), solvent refined 64742-01-4	TWA: 5 mg/m ³ , as oil mist, mineral STEL: TWA: 10 mg/m ³ , as oil mist, mineral	TWA: 5 mg/m ³ , as oil mist, mineral	
Graphite	TWA: 2 mg/m ³ respirable	TWA: 15 mg/m ³ total dust	IDLH: 1250 mg/m ³

7782-42-5	particulate matter all forms except graphite fibers	synthetic TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction synthetic (vacated) TWA: 2.5 mg/m ³ respirable dust natural (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust synthetic (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction synthetic TWA: 15 mppcf natural	TWA: 2.5 mg/m ³ respirable dust	
Sulfure de molybdène (IV) 1317-33-5	TWA: 10 mg/m ³ Mo inhalable particulate matter TWA: 3 mg/m ³ Mo respirable particulate matter	TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 10 mg/m ³ Mo	IDLH: 5000 mg/m ³ Mo	
Chemical Name	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario TWAEV	Québec
Distillats de pétrole 68476-85-7	TWA: 1000 ppm STEL: 1500 ppm	TWA: 1000 ppm STEL: 1250 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³
Graphite 7782-42-5	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³
Sulfure de molybdène (IV) 1317-33-5	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³

Autres directives relatives à l'exposition

Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992). Consulter la section 15 pour les paramètres nationaux de contrôle de l'exposition.

Contrôles techniques appropriés**Mesures d'ingénierie**

Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection à fermeture étanche.

Protection des mains

Gants imperméables. Porter des gants appropriés. Caoutchouc nitrile. Gants en caoutchouc. Gants en néoprène.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtement à manches longues. Tablier résistant aux produits chimiques. Bottes antistatiques.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques

État physique Aérosol
Aspect Noir
Odeur Pétrole



Couleur	Noir	
Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible	
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques Méthode</u>
pH	7	
Point de fusion / congélation	None	Aucun connu
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	> 371 °C / 700 °F	Aucun connu
Point d'éclair	232 °C / 450 °F	Cleveland Open Cup (COC)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun connu
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Densité relative	1.06	
Solubilité dans l'eau	Insoluble	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible	
<u>Autres informations</u>		
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible	
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible	
Teneur en COV (%)	<70%	
Masse volumique du liquide	Aucun renseignement disponible	
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible	
Dimension de particules	Aucun renseignement disponible	
Distribution granulométrique	Aucun renseignement disponible	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucun renseignement disponible.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Chaleur excessive.
Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation	Une mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant délibérément et en inhalant le contenu peut être nocive ou mortelle. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'aspiration dans les poumons peut produire de graves lésions pulmonaires. Peut causer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Contact avec les yeux	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut causer une irritation.
Contact avec la peau	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Ingestion	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Peut causer des lésions aux poumons en cas d'ingestion. L'aspiration peut causer un œdème pulmonaire et une pneumonite. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Difficulté à respirer. Toux ou respiration sifflante. Vertiges.

Mesures numériques de la toxicité**Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë inconnue Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

Chemical Name	LD50 Oral	LD50 Dermal	CL50 par inhalation
Solvant naphtha aliphatique moyen (pétrole)	> 25 mL/kg (Rat)	> 3000 mg/kg (Rabbit)	> 13 mg/L (Rat) 4 h
Residual oils (pétroleum), solvant refined	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 2.18 mg/L (Rat) 4 h
Sulfure de molybdène (IV)			> 2820 mg/m ³ (Rat) 4 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun renseignement disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun renseignement disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Légende Aucun renseignement disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Polluant marin Ce produit contient un produit chimique qui est inscrit comme polluant marin selon DOT

Écotoxicité Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Chemical Name	Toxicité pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	96h EC50: = 450 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	96h LC50: = 800 mg/L (Pimephales promelas)	-	48h EC50: > 100 mg/L
Residual oils (petroleum), solvent refined	-	96h LC50: > 5000 mg/L (Oncorhynchus mykiss)	-	48h EC50: > 1000 mg/L

Persistance et dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Chemical Name	Log Poctanol/eau
Distillats de pétrole	2.8

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

États-Unis - numéro de déchet EPA D001

California Hazardous Waste Codes 331

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

No ONU UN1950
Nom officiel d'expédition AEROSOLS
Classe de danger 2.1
Polluant marin Ce produit contient un produit chimique qui est inscrit comme polluant marin selon DOT
Désignation UN1950, AEROSOLS, 2.1 (SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM), MEDIUM ALIPHATIC)
Numéro du guide des mesures d'urgence 126

TMD



Nom officiel d'expédition	AEROSOLS
Désignation	UN1950, AEROSOLS, 2.1
<u>MEX</u>	
No ONU	UN1950
Nom officiel d'expédition	AEROSOLS
Classe de danger	2.1
Désignation	UN1950, AEROSOLS, 2.1
<u>OACI</u>	
No ONU	UN1950
Nom officiel d'expédition	AEROSOLS
Classe de danger	2.1
Désignation	UN1950, AEROSOLS, 2.1
<u>IATA</u>	
Numéro ONU	UN1950
Nom officiel d'expédition	AEROSOLS, FLAMMABLE
Classe de danger	2.1
Groupe d'emballage	N/A
Code ERG	10L
Désignation	UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1
<u>IMDG</u>	
Numéro ONU	UN1950
Nom officiel d'expédition	AEROSOLS
Classe de danger	2.1
Groupe d'emballage	N/A
EmS-N°	F-D, S-U
Désignation	UN1950, AEROSOLS, 2.1
<u>RID</u>	
No ONU	UN1950
Nom officiel d'expédition	AEROSOLS
Classe de danger	2.1
Groupe d'emballage	N/A
Code de classification	5F
Désignation	UN1950, AEROSOLS, 2.1
<u>ADR</u>	
No ONU	UN1950
Nom officiel d'expédition	AEROSOLS
Classe de danger	2.1
Groupe d'emballage	N/A
Code de classification	5F
Code de restriction en tunnels	(D)
Désignation	UN1950, AEROSOLS, 2.1, (D)
<u>ADN</u>	
No ONU	UN1950
Nom officiel d'expédition	AEROSOLS
Classe de danger	2.1
Code de classification	5F
Dispositions particulières	190, 327, 344, 625
Désignation	UN1950, AEROSOLS, 2.1
Étiquettes de danger	2.1
Quantité limitée	1 L
Ventilation	VE01, VE04

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Règlements internationaux****Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)** Non applicable**Polluants organiques persistants** Non applicable**Exigences en matière de notification d'exportation** Non applicable**Inventaires internationaux**

TSCA	Est conforme à (aux).
LIS/LES	Non déterminé.
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux).
ENCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
KECL	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
PICCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
AICS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

Légende**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)**Règlements fédéraux aux États-Unis****SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

Danger aigu pour la santé	No
Danger chronique pour la santé	No
Risque d'incendie	No
Risque de décompression soudaine	No
Danger de réaction	No

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit peut contenir des substances réglementées par les règlements d'État sur le droit à l'information.

Chemical Name	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Rhode Island	Illinois
Distillats de pétrole 68476-85-7	X	X	X	X	
Residual oils (petroleum), solvent refined 64742-01-4					X
Graphite 7782-42-5	X	X	X		
Sulfure de molybdène (IV) 1317-33-5		X			

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé 2 Inflammabilité 4	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques - Protection individuelle X
HMIS	Risques pour la santé 2 Inflammabilité 4 *	Dangers physiques 0	

Légende Étoile des risques chroniques * = Danger chronique pour la santé

Préparée par	Product Stewardship 23 British American Blvd. Latham, NY 12110 1-800-572-6501
Date d'émission	16-juil.-2018
Date de révision	21-févr.-2019
Note de révision	Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche signalétique